

 COMMUNE DE ROBION	ARRETE 2026-046 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation de la circulation et du stationnement
---	---

6.4.2. DEMENAGEMENT DEPESTELE – Avenue Jean Giono

Le Maire de Robion

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande en date du 4 février 2026 de M. DEPESTELE Guillaume sis 2112 route du Sap à Ticheville (61120) pour effectuer leur déménagement le mercredi 11 février 2026 sur l'avenue Jean Giono,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. DEPESTELE Guillaume est autorisé à stationner sur les 8 emplacements de parkings devant le numéro 195 avenue Jean Giono pour procéder à leur déménagement le mercredi 11 février 2026 entre 9h30 et 13h30.

ARTICLE 2 : La circulation ne sera jamais interrompue. Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8^e partie, sera mise en place par M. DEPESTELE Guillaume

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télerecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
affiché le 06/02/2026
Le Maire, Patrick SINTES

Fait à Robion, le 5 février 2026.
Le Maire,
Patrick SINTES

